

**CONSEIL COMMUNAL DE BOURSCHEID**  
**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS**

---

**Séance publique du 9 juin 2023**

Date de l'annonce publique: 2 juin 2023

Date de la convocation des conseillers: 2 juin 2023

Présents: Annie Nickels-Theis, bourgmestre  
MM. Raymond Junker, Jim Leweck, échevins  
MM. Marcel Agnes, Jean Braconnier, Charles Nockels  
Marc Rodenbour, Guy Schreurs, conseillers  
M. Alain Weber, secrétaire

Absent(s) excusé(s): /

**Point de l'ordre du jour: 03b**

---

**OBJET: Règlement de circulation temporaire Bourscheid**

---

**Le conseil communal,**

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les lois publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 modifié et complété portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines;

Vu le règlement de circulation modifié de la commune de Bourscheid du 13 décembre 1990;

Considérant les travaux au réseau d'électricité et de télécommunication au niveau entre la Maison 17 de la rue « op der Schleed » et le croisement « op der Schleed » / rue du Château (CR308) qui débiteront le 26 juin 2023 et se termineront probablement le 31 juillet 2023;

Vu que ces travaux dureront plus que 72 heures et que dans ce cas le règlement de circulation temporaire devra être accordé et édicté par le conseil communal;

Attendu que dans l'intérêt de la sécurité publique, il y a lieu de régler la circulation sur ce chemin;

**décide unanimement**

- **d'approuver la modification temporaire suivante;**
- **de soumettre la présente à l'approbation du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département des Transports;**
- **de modifier le règlement de circulation de la commune de Bourscheid, en exécution de l'article 5.3 de la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques:**

Art. 1: La rue entre la Maison 17 de la rue « op der Schleed » et le croisement « op der Schleed » /

## CONSEIL COMMUNAL DE BOURSCHEID EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

---

rue du Château (CR308) sera barrée à toute circulation (sauf riverains) à partir du 26 juin 2023 jusqu'à la fin des travaux.

Art. 2: La circulation sera réglée conformément à l'article 102 modifié de l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques la signalisation « Route barrée » E,22b pour la durée des travaux. La signalisation sera posée par l'entrepreneur responsable du chantier.

Art. 3: Les infractions au présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Art. 4: Ampliation du présent règlement sera transmise à l'Administration des Ponts et Chaussées, à la Direction régionale de la Police Grand-Ducale à Diekirch et à l'entrepreneur.

**Ainsi délibéré en séance, lieu et date que dessus.**

**Suivent les signatures**

**pour expédition conforme,**

**la bourgmestre, le secrétaire,**

